

SCRIPTA

Numéro Scripta : 6043

Auteur(s) : Alman de Combon [particulier]

Bénéficiaire(s) : Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbaye)

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : ...1150...

Action juridique : donation

Langue du texte : latin

Analyse

Alman de Combon reçoit la société des moines de Préaux où il désire être inhumé : il donnera à sa mort vingt sous ou une partie de ses revenus ; son voisin Geoffroy, tailleur, témoin de cette donation, promet à son tour la même chose, Alain en est témoin. Guillaume Cavessot, enfin, queux de la comtesse [de Warwick (?)] et fils de Geoffroy, fait la même promesse. Tous les trois à leur mort ont donné vingt sous et leur corps.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Delisle Léopold, Passy Louis, *Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, Évreux, Hérissey, 1862-1869, 3 vol., t. 1, p. 520.

b. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° A127, p. 119-120.

Indications

Caresme Anatole (Abbé), Charpillon, *Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure*, Les Andelys, Delcroix, 1868-1879, 2 vol., t. 1, p. 785.

Dissertation critique

D. Rouet propose : [Vers 1150 ?]. Sur la datation de cet acte, voir ROUET, *Cartulaire de Saint-Pierre-de-Préaux*, n° A127, p. 119.

Texte établi d'après b

Alman de Combonno accepit societatem suam Pratelli et dedit suum corpus sancto Petro tumulandum et in fine vite sue XXti solidos aut partem sue sustancie, teste Gaufrido parmentario, ejus vicino, qui hoc idem de se fiendum statuit, teste Almano ; Willelmus etiam Cavessot, comitisse cocus, et filius ejus, accepta societate. In fine eorum XXti solidos sancto Petro relinquerunt et corpora sua tumulanda.